

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

16758

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03070 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HILALI BEN YOUSSEF

Date de naissance : 01/01/52

Adresse : 494 GR. ZEMALI EL QODS S/B CASA

Tél. : 06/12645767 Total des frais engagés : 437,6 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. ADIL BEKKAL
Médecine Générale
Echographie Médecine de Sport
Rés Nakhli, Imm 5, Appt 2, El Qods
Sidi Bernoussi - Casablanca
GSM: 06 52 76 58 06

Date de consultation : 30/04/2022

Nom et prénom du malade : HILALI AFAF Age: HANDICAP

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Infection intestinale + myriquie bubigo

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

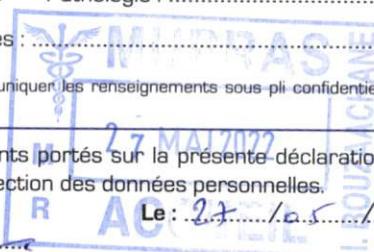
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASA Le : 27/04/2022

Signature de l'adhérent(e) :



27 MAI 2022

AOUT 2021

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30/01/88	ca	des	15,-	Dr. ADIL BEKKALI Médecine Générale Echographie Médecine de Sport Rés Nakhil , Impr 5 , Appt 2 , El Qasr Sidi Bernoussi - Casablanca GSM: 07 62 76 58 06

091018049

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
 PHARMACIE AL HADID Km 11 C.C. - M2 - Cite Al Boushehr 1000 S.Bernoulli Casablanca 1000 Casablanca 22-71	30/01/12	287,62

ou du Fournisseur

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

A diagram of a dental arch (maxilla) with numbered teeth (1 through 8) on both the upper and lower arches. A coordinate system is overlaid, with the vertical axis labeled 'H' at the top, the horizontal axis labeled 'D' on the left, and the diagonal axis labeled 'B' at the bottom right.

(Création, remont, adjonction)

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Adil BEKKALI

Diplômé de la faculté de Médecine de Sousse

MEDECINE GENERALE

Diplômé d'Echoigraphie de la Faculté

de Médecine de Montpellier

Diplômé de Médecine de Sport

De la Faculté de Rennes

الدكتور عادل البقالي

خريج كلية الطب بسوسة

الطب العام

حاصل على دبلوم التصوير

بالأمواج فوق الصوتية من كلية مونبلييه

حاصل على دبلوم الطب الرياضي

من كلية رين

H. LAUZ A.S.A.F

Casablanca, Le : 30.04.2022

49.7

Flag. l. 60



30.04

تمام



36.7

تمام



37.7

Aeropostal



46.8

تمام



47.9

تمام



22.0.7

Ritme

14.3.0

Dol



Résidence Nakhil Imm.5 Appt N° 2 Hay Al Qods Sidi Bernoussi Casablanca - Tél/Fax: 07 62 76 58 06

إقامة النخيل عمارة 5 الشقة 2 حي القدس سيدى البرنوسي الدار البيضاء - المحمول: 07 62 76 58 06

Dr. ADIL BEKKALI

Médecine Générale

Echoigraphie Médecine de Sport

Rés Nakhil, Imm 5, Appt 2, El Qods

Sidi Bernoussi - Casablanca

GSM: 07 62 76 58 06

FLAGYL 500 mg
CP PEL B20
PER : 05/2026

P.P.V : 49DH80

6 118000 060062

↗ 70,40

Lot N° :
Exp :
PPV :

LOT : 08021043
PER : 06/2026
PPU : 36,70 DH

Topique

LOT 210169 2
EXP 01 2024
PPV 35.70 DH

LOT : 1350
PER : 10/22
PPV : 46,90 DH

LOT : 1347
PER : 09/22
PPV : 15,90 DH

Rhumix® 
Boîte de 10 sachets
P.P.V. : 22,00 DH

6 118000 191032

PPV: 10DH30
PER: 04/24
LOT: K1084